

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 3 MARS 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 3 mars 2015, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2015-03-075

Adoption de l'ordre du jour -

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2015-03-076

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015.

2015-03-077

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	43866	exploitation des eaux usées	1,948.83\$
- Lavery	1249645	dossier Civbec, sablière	2,745.09\$
- Ville de Saint-Rémi	2015-000012	quote-part 2015	402.41\$
- Promo 2D	2328	25 tuques	391.18\$

TOTAL : **5,487.51 \$**

2015-03-078

Acceptation des comptes à payer en mars 2015 (document 1-A) –

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 3 mars 2015 au montant de 61,031.90\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de février 2015 au montant de 61,031.90\$ à être payés en mars 2015, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2015-03-079

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le directeur général ou le maire au montant de 1,449.41\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- La COOP Uniforce	divers pour véhicules	143.53\$
- Poste Canada	250 timbres-photos	338.25\$
- Commission des Transports	enregistrement véhicule lourd	62.00\$
- Le Douglas	souper travail	35.43\$
- Costco	ordinateur J. Grégoire	806.19\$
- Harnois	essence	64.01\$

2015-03-080

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-03-081

Employé municipal des travaux d'hiver : suivi de la résolution-2015-02-062 –

Monsieur Roger Fortin fait rapport au Conseil que conformément à la résolution 2015-02-062, il a rencontré Monsieur Régent Olivier pour vérifier sa disponibilité à assurer les responsabilités d'employé municipal des travaux d'hiver jusqu'à la fin de la saison hivernale. Il mentionne que Monsieur Régent Olivier a accepté.

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter le rapport verbal de Monsieur Roger Fortin;
- De confirmer l'engagement de Monsieur Régent Olivier à titre d'employé municipal des travaux d'hiver jusqu'à la fin de la période hivernale.

2015-093-082

Employé municipal des travaux d'été : date d'emploi –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'engager Monsieur Louis Rémillard à titre d'employé municipal des travaux d'été pour la période du 27 avril 2015 au 16 octobre 2015.

2015-03-083

Règlement 454 re taxation des travaux de la branche 11 du cours d'eau Jackson –

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 454

Règlement numéro 454 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage de la branche 11 du cours d'eau Jackson.

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC du Haut-Richelieu a effectué des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 11 du cours d'eau Jackson à l'intérieur du territoire municipal;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu a facturé la Municipalité pour lesdits travaux d'entretien et de nettoyage;

ATTENDU QUE les coûts doivent être défrayés par les propriétaires concernés des arpens égouttant;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné.

POUR CES CAUSES, il est proposé par, Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement numéro 454 et en conséquence, il est ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 2.

Une taxe spéciale est appliquée aux propriétaires des arpens égouttant du cours d'eau sur une partie du lot 243 et lot 452 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 2,676.95 \$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu.

ARTICLE 3.

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont déterminés au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4.

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont dus et payables en deux versements selon le calendrier suivant :

1^{er} versement : le 16 avril 2015;

2^{ième} versement : le 16 juin 2015.

ARTICLE 5. PAIEMENT DU SOLDE EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités prévues par le présent règlement s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu.

ARTICLE 6.

Le solde impayé porte intérêt au taux annuel de sept pour cent (7 %).

ARTICLE 7.

Une pénalité est ajoutée au solde impayé au taux annuel de cinq pour cent (5%).

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE : TABLEAU DE REPARTITION DES COÛTS

Pierre Chamberland,
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe

2015-03-084

Règlement 455 re taxation des travaux du Grand Ruisseau –
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 455

Règlement numéro 455 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Grand Ruisseau.

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC des Jardins de Napierville a effectué des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Grand Ruisseau à l'intérieur du territoire municipal;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu a facturé la Municipalité pour lesdits travaux d'entretien et de nettoyage;

ATTENDU QUE les coûts doivent être défrayés par les propriétaires concernés des arpents égouttant;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné.

POUR CES CAUSES, il est proposé par, Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement numéro 455 et en conséquence, il est ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 2.

Une taxe spéciale est appliquée aux propriétaires des arpents égouttant du cours d'eau sur une partie des lots 292 à 296 et partie des lots 257 à 459 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 13,738.03\$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu.

ARTICLE 3.

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont déterminés au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4.

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont dus et payables en deux versements selon le calendrier suivant :

1^{er} versement : le 16 avril 2015;
2^{ième} versement : le 16 juin 2015.

ARTICLE 5. PAIEMENT DU SOLDE EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités prévues par le présent règlement s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu.

ARTICLE 6.

Le solde impayé porte intérêt au taux annuel de sept pour cent (7 %).

ARTICLE 7.

Une pénalité est ajoutée au solde impayé au taux annuel de cinq pour cent (5%).

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE : TABLEAU DE REPARTITION DES
 COÛTS

Pierre Chamberland,
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe

2015-03-085

Autorisation d'appel d'offres : réfection du stationnement de l'édifice municipal –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à préparer un appel d'offres sur invitation pour la réfection du stationnement de l'édifice municipal.

2015-03-086

Acquisition d'une structure de jeux –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat d'une structure de jeux au montant de 21,896.99\$ de la compagnie Jambette.

2015-03-087

Réfection de la salle communautaire –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser la direction générale à retenir les services d'un désigner dans la planification des travaux de réaménagement de la salle communautaire;
- d'autoriser la direction générale, à entreprendre la préparation du dossier d'appel d'offres.

2015-03-088

Réseau Biblio de la Montérégie –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser le paiement de la tarification 2015 du Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 2,422.26\$, taxes incluses;
- D'autoriser le paiement des frais annuels d'exploitation 2015 du Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 858.73\$, taxes incluses;
- De nommer Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, à titre de représentant désigné de la Municipalité auprès du Réseau Biblio de la Montérégie.

2015-03-089

Facture Tetra Tech –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture de 4,412.18\$, taxes incluses, à la firme Tetra Tech pour la réalisation d'une expertise sur la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité.

2015-03-090

Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques –

CONSIDERANT QUE la Municipalité doit entreprendre des travaux correcteurs à sa station d'épuration des eaux usées;

CONSIDERANT QUE La firme de génie-conseil Tetra Tech mandatée par la Municipalité pour préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux.

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil que :

- La Municipalité de Saint-Valentin mandate la firme de génie-conseil Tetra Tech à déposer auprès du MDDELCC une demande d'autorisation pour le projet de travaux correcteurs à la station d'épuration des eaux usées et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.
- La Municipalité de Saint-Valentin transmettra une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard après la mise en service des corrections apportées.
- La Municipalité de Saint-Valentin s'engage à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements ms en place et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.
- La Municipalité de Saint-Valentin s'engage à :
 - respecter les exigences de rejet;
 - mettre en œuvre un programme de suivi;
 - aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
 - transmettre les résultats du programme de suivi SOMAE;
 - Transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet comprend des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration des eaux;
- La Municipalité de Saint-Valentin s'engage à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière.

2015-03-091

Correspondance re DIHR –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante relativement au projet de fibre optique de Développement et Innovation Haut-Richelieu :

- Lettre de Industrie Canada : programme un Canada branché;
- Résolution de la Municipalité de Saint-Sébastien;
- Résolution de la Municipalité d'Henryville.

2015-03-092

Troupe de danse Sébastien Barrière : demande de commandite –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la demande de commandite de la Troupe de danse Sébastien Barrière.

2015-03-093

Association Québécoise d'Urbanisme : formation avril 2015 –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser Monsieur Stéphane Boudrias, président du CCU à assister à la formation offerte par l'Association Québécoise d'Urbanisme à Drummondville le 25 avril 2015;
- d'autoriser le remboursement des frais de repas, de déplacement et d'hébergement conformément à la politique en vigueur.

2015-03-094

Commission scolaire des Hautes-Rivières : consultation plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

2015-03-095

Demande de partenariat de solidarité Vertextile –
Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Vertextile, dans le but de permettre à la Société Saint-Vincent-de-Paul de poursuivre son action dans la région, à installer un bac de récupération de vêtements sur le terrain de stationnement de l'édifice municipal.

2015-03-096

Mois de la jonquille –
CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à

contribuer au combat contre cette maladie.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2015-03-097

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Lettre de Monsieur Stéphane Billette re grand défi Pierre Lavoie;
2. Lettre de la FCM re Poste Canada;
3. Lettre de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix re règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
4. Lettre de Saint-Brigide-d'Iberville re règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
5. Défi Je Bouge : Desjardins.

2015-03-098-1

Dérogations mineures Montée Guay re réfection du pont de la Montée Guay lot 323 –

CONSIDERANT QUE les travaux de réfection de la Montée Guay ont nécessité l'acquisition d'une partie du lot 323 pour élargir l'emprise de la Montée Guay de façon à ce que le MTQ puisse procéder à la réfection du Pont de la Montée Guay;

CONSIDERANT QUE l'acquisition de cette partie du lot 323 a pour effet de rendre la marge de recul du garage érigé sur une partie du lot 323 non conforme à la réglementation.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité Conseil :

- De soumettre le dossier au CCU pour étude et recommandation;
- D'autoriser la publication de l'avis prévu par la Loi.

2015-03-098-2

Dérogations mineures Montée Guay re réfection du pont de la Montée Guay lot 316 –

CONSIDERANT QUE les travaux de réfection de la Montée Guay ont nécessité l'acquisition d'une partie du lot 315 de façon à ce que le MTQ puisse procéder à la réfection du Pont de la Montée Guay;

CONSIDERANT QUE l'acquisition de cette partie du lot 315 a pour effet de rendre la marge de recul du garage érigé sur une partie du lot 316 non conforme à la réglementation.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité Conseil :

- De soumettre le dossier au CCU pour étude et recommandation;

- D'autoriser la publication de l'avis prévu par la Loi.

2015-03-099

Terre de Chez nous : renouvellement de l'abonnement –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'abonnement au journal La Terre de chez nous pour une période de 3 ans au montant de 136.82\$ taxes incluses.

2015-03-100

Journée de l'arbre –

CONSIDERANT QUE la Municipalité à l'opportunité de souligner le mois de l'arbre et des forêts et d'inciter ses citoyens à poser des gestes concrets pour la conservation et l'amélioration de l'environnement;

CONSIDERANT QUE le Club 4H offre à nouveau à la municipalité l'opportunité d'obtenir des plants d'arbres mis à la disposition des municipalités par le ministère des Ressources Naturelles.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser l'envoi d'un communiqué aux citoyens les informant de l'importance du respect de l'arbre et du reboisement, leur offrant la possibilité d'obtenir des arbres à planter sur leur propriété et leur demandant le nombre de plants qu'ils souhaitent planter sur leur propriété;
- de demander au Club 4H le nombre de plants requis par les citoyens;
- d'autoriser les dépenses requises pour aller cueillir les arbres au point de distribution désigner par le ministère des Ressources Naturelles.

2014-03-101

Relai pour la vie : contribution –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de remettre un chèque de 100.00\$ à la Société Canadienne du Cancer au nom de famille Fortin, qui participe au Relais pour la vie.

2015-03-102

Invitation à proclamer le 26 mars « Journée nationale des cuisines collectives » –

ATTENDU QUE Les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

ATTENDU QUE Les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et des citoyens;

ATTENDU QUE Les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant : « le droit à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

ATTENDU QUE Les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire;

ATTENDU QUE Il existe au moins un groupe de cuisine collective dans notre municipalité.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que la municipalité de Saint-Valentin proclame par la présente, le 26 mars, Journée nationale des cuisines collectives.

IL EST RÉSOLU QUE Le 26 mars et tout au long de l'année la municipalité de Saint-Valentin encouragera ses citoyennes et citoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de notre communauté.

2015-03-103

Bureau d'audiences publiques en environnement : annonce de mandat et invitation à la séance d'information re « projet de parc éolien Saint-Cyprien-de-Napierville » –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du communiqué du Bureau d'audiences publiques en environnement relativement à l'annonce de mandat et invitation à la séance d'information re « projet de parc éolien Saint-Cyprien-de-Napierville ».

2015-03-104

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 : 35 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe